



Rapport d'activités de la CLE

Juillet 2021-décembre 2022

Table des matières

1.....	4
1. Contexte.....	4
1.1.....	4
1.1. Périmètre du SAGE Escaut.....	4
1.2 Les masses d'eau du SAGE.....	4
2. Le SAGE Escaut.....	5
2.1. Historique du SAGE.....	5
2.2. Le SAGE de l'Escaut : 5 enjeux 15 objectifs, 50 dispositions et 3 règles.....	5
2.3. Organisation du SAGE.....	5
2.3.1. La structure porteuse.....	5
2.3.2. La CLE.....	5
2.3.3. Les commissions thématiques.....	6
2.3.4. La cellule d'animation.....	6
3. Missions de la cellule d'animation.....	6
3.1. Répartition du temps de travail.....	6
3.2. Réunions de CLE et mise en œuvre du SAGE.....	7
3.2.1 Réunions de CLE.....	7
3.2.2 Les actions de mise en œuvre du SAGE.....	7
3.2.2.1 Enjeu 1.....	7
3.2.2.2 Enjeu 2.....	8
3.2.2.3 Enjeu 3.....	8
3.2.2.4 Enjeu 4.....	8
3.2.2.5 Enjeu 5.....	9
3.3. Suivi des projets du territoire.....	11
3.3.1. Projets du territoire.....	11
3.3.2. Restauration de l'Escaut.....	11
3.3.3. Dossiers de déclarations et d'autorisation.....	12
3.4. SDAGE.....	12
4. Objectifs 2023.....	13

Abréviations

AEAP : Agence de l'Eau Artois Picardie

CEN HdF: Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts de France

CLE : Commission Locale de l'Eau

CPMNP : Commission Planification des Milieux Naturels et de la Planification de l'Agence de l'Eau

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

PLU()I : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIG : Système d'Information Géographique

1. Contexte

1.1. Périmètre du SAGE Escaut

L'Escaut est un fleuve transfrontalier qui prend sa source à Gouy, dans l'Aisne à une altitude de 97m, traverse la Belgique et se jette en Mer du Nord à Flessingue (Vlissingen en néerlandais) au Pays-Bas. Son bassin versant total est d'une superficie d'environ 21860 km² et abrite environ 10 000 000 habitants. Il couvre un linéaire de 350 km dont 138 km canalisés.

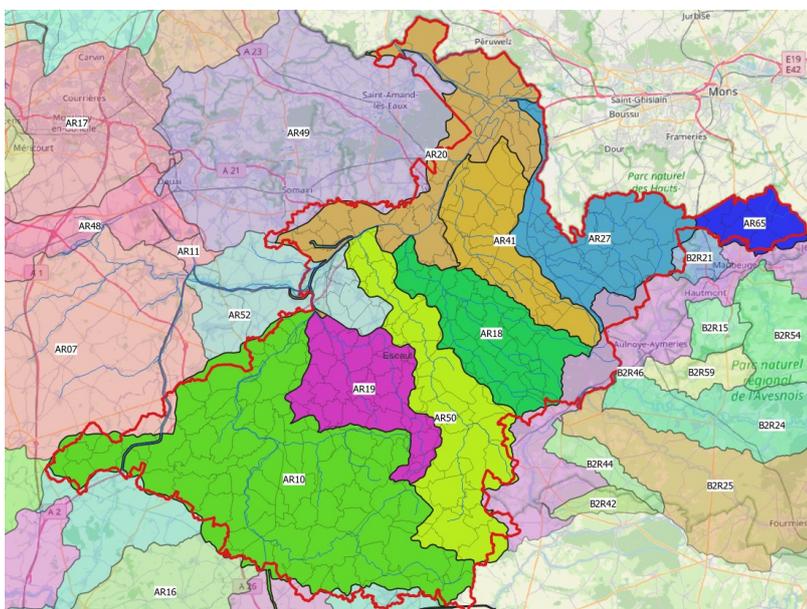
Le territoire du SAGE de l'Escaut a été défini par arrêté préfectoral du 9 juin 2006. Il comprend la partie française du fleuve et le bassin en rive droite. Les principaux affluents de rive gauche, la Sensée et la Scarpe, font l'objet de SAGE indépendants.

Le SAGE de l'Escaut couvre 248 communes sur 3 départements, soit un territoire de 2000 km². La population du bassin est d'un peu plus de 500 000 habitants.

1.2 Les masses d'eau du SAGE

Le SAGE de l'Escaut compte :

- 8 masses d'eau superficielles :
 - FRAR10 : Canal de Saint Quentin
 - FRAR18: Ecaillon
 - FRAR19 : Erclin
 - FRAR20 : Escaut canalisé
 - FRAR27 : Hogueau
 - FRAR41 : Rhonelle
 - FRAR50 : Selle
 - FRAR65 : Trouille
- 1 masse d'eau plan d'eau
 - FRAL03 : étang du Vignoble
- 2 masses d'eau souterraine
 - FRAG307 : Craie du Valenciennois
 - FRAG310 Craie du Cambrésis



Dans l'état des lieux du SDAGE de 2019, le Canal de Saint-Quentin, le canal de l'Escaut, l'Ecaillon, l'Hogueau, la Rhonelle et la Trouille sont en état écologique moyen. La Selle est en état médiocre et l'Erclin en mauvais état.

L'étang du Vignoble est en état moyen.

Pour les masses d'eau souterraines, la craie du Valenciennois est en bon état alors que la craie du cambrésis est en mauvais état.

L'objectif pour 2027 est de gagner une classe pour la Rhonelle, l'Ecaillon, l'étang du vignoble pour atteindre le bon état en 2027 et pour la Selle pour atteindre l'état moyen en 2027. Pour les autres, on vise la non dégradation.

Pour les masses d'eau souterraine, on vise la non dégradation.

2. Le SAGE Escaut

2.1. Historique du SAGE

La CLE du SAGE de l'Escaut a été installée le 26 Septembre 2011, suite à l'arrêté du 11 Juillet 2011. Après un portage transitoire par l'association Escaut Vivant, le SAGE de l'Escaut est aujourd'hui porté par le Syndicat Mixte Escaut et Affluents créé à cet effet en 2014 puis élargi en 2018.

L'état des lieux-diagnostic a été validé en 2017 et les tendances et scénarios en 2018. Le projet de SAGE a été validé en 2019 Une consultation des assemblées s'en est suivie. Après une enquête publique d'août à septembre 2020, le SAGE a été validé en CLE le 9 mars 2021 et l'arrêté inter-préfectoral a été signé le 13 juillet 2021. Le SAGE est alors entré en phase de mise en œuvre.

2.2. Le SAGE de l'Escaut : 5 enjeux 15 objectifs, 50 dispositions et 3 règles

La stratégie d'intervention du SAGE de l'Escaut, validée par la CLE après un travail de concertation important, définit un cadre pour une gestion partagée de l'eau entre les différents usages. Lors de son élaboration, 5 enjeux ont été identifiés :

- Reconquérir les milieux aquatiques et humides
- Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations
- Améliorer la qualité des eaux
- Gérer la ressource en eaux souterraines
- Assurer la mise en place d'une gouvernance et une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE

Le règlement du SAGE comprend 3 règles :

- Règle 1 : préserver les zones humides remarquables
- Règle 2 : continuité écologique et entretien des cours d'eau
- Règle 3 : limiter l'impact des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets

2.3. Organisation du SAGE

2.3.1. La structure porteuse

Le SAGE de l'Escaut est porté par les Syndicat Mixte Et Affluents (SyMEA).

Créé en 2014 sous le nom de Syndicat Mixte pour le SAGE de l'Escaut, il recouvrait alors le périmètre du SAGE de l'Escaut. En 2018, il a été élargi au périmètre du SAGE de la Sensée qu'il porte depuis lors.

Ainsi, le SyMEA couvre un territoire de 372 communes sur le 15 intercommunalités membres. Ses missions relèvent uniquement de la mise en œuvre des SAGE de l'Escaut et de la Sensée.

2.3.2. La CLE

La CLE du SAGE de l'Escaut a été installée le 26 Septembre 2011, suite à l'arrêté du 11 Juillet 2011. En dehors des arrêtés modificatif suite aux élections, sa composition a été modifiée par arrêté du 24 juin 2019 (renouvellement de la CLE) puis par arrêté du 30 juin 2022 suite à la dissolution de syndicats.

Elle est aujourd'hui composée de 30 élus, 14 usagers et 12 services de l'État.

2.3.3. Les commissions thématiques

la CLE a mis en place 5 commissions thématiques correspondant aux 5 enjeux :

- Reconquérir les milieux aquatiques et humides
- Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations
- Améliorer la qualité des eaux
- Gérer la ressource en eaux souterraines
- Assurer la mise en place d'une gouvernance et une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE

Tous les membres de la CLE sont invités de fait à l'ensemble des commissions. Les autres membres sont des élus ou techniciens des structures compétentes du territoire dans les différentes thématiques ou des acteurs inscrits.

2.3.4. La cellule d'animation

La cellule d'animation du SAGE est l'organe technique de la CLE. Elle assure l'organisation et le secrétariat de la CLE et le suivi technique des études.

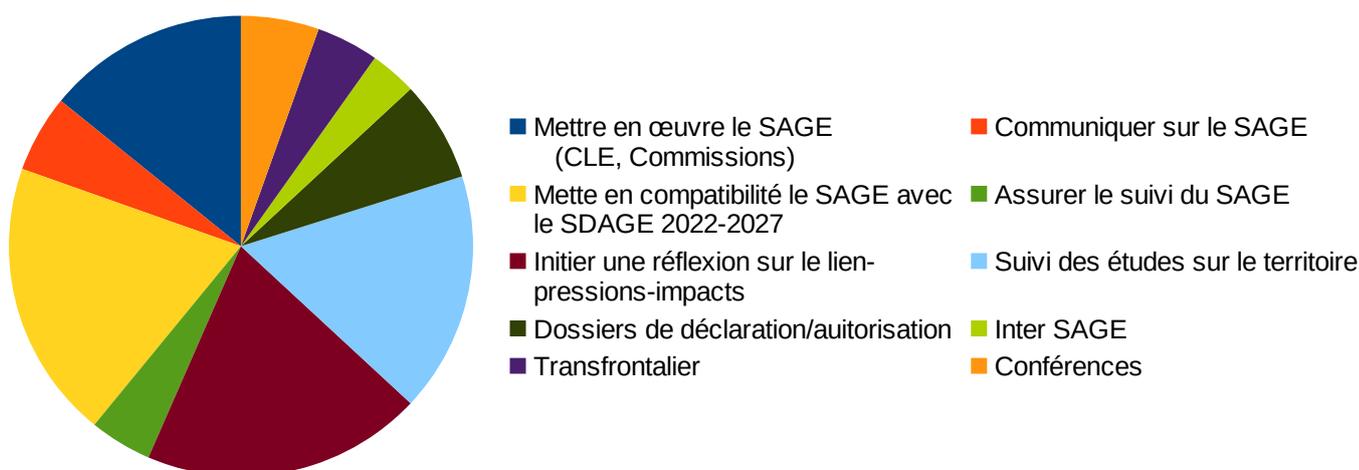
La cellule d'animation du SAGE de l'Escaut est composée :

- d'une chargée de mission SAGE à 80 %
- d'une chargée de communication à 50 %
- d'un sigiste à 50 % (poste pourvu partiellement sur la durée 2021-2022)

3. Missions de la cellule d'animation

3.1. Répartition du temps de travail

La répartition du temps de la chargée de mission en 2022 est comme suit :



3.2. Réunions de CLE et mise en œuvre du SAGE

3.2.1 Réunions de CLE

Entre juillet 2021 et décembre 2022, la CLE s'est réunie à deux reprises.

Le 24 mai 2022, une CLE élargie s'est tenue à Saint Python pour une présentation du projet de Canal Seine Nord Europe dans le cadre de l'avis sur le dossier d'autorisation. Cette CLE a été filmée et le rendu (film, et compte rendu) se trouve sur le site internet du SAGE.



<https://sage-escaut.fr/reunion-de-la-cle-elargie-autour-du-canal-seine-nord-europe/>

Le 13 décembre 2022, une réunion de CLE s'est tenue à Aulnoy-lez-Valenciennes pour la validation de la feuille de route pour la mise en œuvre du SDAGE demandée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

3.2.2 Les actions de mise en œuvre du SAGE

Suite à l'approbation du SAGE, les commissions, au nombre de 3 pendant l'élaboration, sont passées au nombre de 5 correspondant aux 5 enjeux du SAGE et ont donc été ré-installées afin de présenter les contenus des enjeux et les actions à mettre en place.

3.2.2.1 Enjeu 1

La commission 1 a été installée le 8 novembre 2021 à Saint-Souplet.

Afin d'établir un inventaire des pressions sur les cours d'eau, un groupe de travail a été mis en place en décembre 2021 avec les techniciens rivière du territoire pour présenter une méthodologie d'inventaire et obtenir les premiers éléments.

Cet inventaire a ensuite été présenté en commission (commissions 3 et 1 réunies) en février 2022 (cf enjeu 3).

La chargée de mission SAGE a aussi participé à un atelier PERISCOP (Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées) le 15 septembre 2022. Ces ateliers ont pour but de regarder les pressions et impacts sur une masse d'eau et d'essayer d'en ressortir les travaux prioritaires à réaliser pour l'atteinte du bon état.



3.2.2.2 Enjeu 2

La commission 2 a été installée le 18 novembre 2021 à Escarmain.

La première étape pour la mise en œuvre du SAGE consiste à réaliser un bilan des connaissances via une étude permettant de cartographier les axes de ruissellement sur les bassins versant en identifiant notamment les axes relevant de l'atteinte aux milieux de ceux relevant de l'atteinte aux biens et personnes (disposition 16 du SAGE)

En 2022, un cahier des charges pour cette étude a donc été réalisé et présenté en commission le 14 novembre. Cette étude sera lancée en 2023.

3.2.2.3 Enjeu 3

La commission a été installée le 28 septembre 2021 à Douchy-les-Mines.

Sur cet enjeu, deux principaux sujets ont été travaillés en 2021 et 2022.

Lors de la commission du 22 février (Commissions 3 et 1), le projet d'inventaire des pressions a été présenté. La méthodologie se base sur l'inventaire réalisé par les Contrats de rivière en Wallonie. Une cartographie de différents éléments (rejets, obstacles, état des berges,...) est réalisée via une application mise en place par la cellule d'animation. Les données issues des plans de gestion des cours d'eau récemment réalisés ont été traitées et intégrées à l'application. En 2022, un recensement terrain a été réalisé sur les cours d'eau sur lesquels les plans de gestion n'intégraient pas ces inventaires : l'Ecaillon amont et la Rhonelle amont.

La disposition 23 du SAGE prévoit la définition de zone prioritaire pour le contrôle et la mise en conformité des rejets d'eaux usées domestiques. Ainsi, une méthodologie a été proposée lors de la commission 3 du 11 avril 2022. Cette méthodologie propose de définir des zones prioritaires cartographiquement à partir d'enjeux tels que la présence de zones à enjeu biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000...), des aires d'alimentation de captage, de la proximité des cours d'eau... Or, il s'avère que la présence de ces zonages ne garantissent pas la présence massive de rejets non conformes impactant.

Pour revoir la méthodologie, un groupe de travail avec les services de l'État s'est réuni le 7 octobre pour revoir cette méthodologie. Un test sera effectué sur la Trouille puis présenté en commission pour valider la méthodologie proposée avant de l'appliquer au reste du bassin.

Dans l'attente de la définition de ces zones de priorité de contrôle, le SAGE demande à ce que les structures compétentes contrôlent les bâtiments publics à titre d'exemplarité. Un courrier leur a été envoyé en ce sens début 2022. Le bilan de ces contrôles sera réalisé en 2024.

3.2.2.4 Enjeu 4

La commission 4 a été installée le 27 octobre 2021 à Le Quesnoy.

Lors de cette commission, il a été rappelé les objectifs de cet enjeu notamment sur la connaissance de la nappe.

En effet, il s'avère nécessaire de faire un inventaire des piézomètres présents sur le territoire. Un certain nombre sont déjà présents sur ADES. D'autres peuvent exister avec un suivi par le maître d'ouvrage mais ne pas être intégrés dans ADES. Une sensibilisation dans ce sens sera à mener. Ainsi, il pourra être envisagé d'équiper le secteur orphelin afin d'acquérir une bonne connaissance de la nappe.

De même, il est important d'avoir une bonne connaissance des prélèvements. Il sera également nécessaire de sensibiliser les communes pour avoir une bonne information des captages qui pourrait être mis en place par les particuliers.

En parallèle, la cellule d'animation participe aux réunions de comité départemental de l'eau du Nord et de l'Aisne.

3.2.2.5 Enjeu 5

L'enjeu 5 étant transversal aux 4 enjeux précédents, la commission n'a pas été ré-installée de suite afin de permettre l'avancée des sujets et travaux à communiquer.

Cependant, dès l'approbation du SAGE, la cellule d'animation a mis en place 7 réunions sur l'ensemble du territoire du SAGE afin de le présenter aux élus, techniciens et acteurs du territoire. Ainsi ces réunions intitulées « à la rencontre du SAGE » se sont tenues :

- le 2 décembre 2021 à Beauvois en Cambrésis
- le 8 décembre 2021 à Fresnes sur Escaut
- le 3 février 2022 à Poix du Nord
- le 23 février 2022 à Douchy les Mines
- le 9 mars 2022 à Bohain en Vermandois
- le 27 avril à Wargnies le Grand
- le 4 mai à Proville.

Au total ce sont un peu plus de 100 personnes qui ont participé à ces présentations pour découvrir le contenu du SAGE.

Les présentations et ressources documentaires sont disponibles sur le site internet du SAGE :

<https://sage-escaut.fr/a-la-rencontre-du-sage/>

Une journée de sensibilisation à l'érosion organisée par Madame la Sous-préfète d'Avesne-sur-Helpe à destination des élus s'est tenue le 19 octobre 2022. La cellule d'animation a participé à l'élaboration de ce séminaire. Cette journée s'est composée d'une visite de terrain à Estreux le matin et d'une séance de présentation par différents acteurs l'après midi.

La vidéo bilan de la journée réalisée par le SyMEA est disponible sur le site internet du SAGE :

<https://sage-escaut.fr/le-symea-participe-a-la-journee-erosion/>



Concernant l'inter-SAGE, les SAGE de l'Escaut, de la Scarpe amont, de la Scarpe aval et de Marque Deûle se réunissent régulièrement depuis plusieurs années pour discuter des enjeux communs. Pour formaliser ces réunions, ils ont décidé de créer une association.

L'Association des Commissions Locales de l'Eau du grand Bassin de l'Escaut (ACLEBE) a donc été créée en 2022 sous la présidence de Georges FLAMENGT, président du SAGE de l'Escaut et le secrétariat la cellule d'animation du SAGE de l'Escaut.

Sur l'aspect transfrontalier, la cellule d'animation a participé en 2021 et 2022 au micro-projet INTERREG Tut'eau en partenariat avec le Contrat de rivière Escaut-Lys en Wallonie et la Maison de l'Eau de la pêche et de la Nature de Roubaix.

L'objectif de ce projet était de développer des tutoriels vidéo sur différents sujets, notamment en précisant, les différences entre la France et la Wallonie.

Les différents sujets qui ont été traités sont :

- la gestion de la balsamine
- la gestion de la berce du Caucase
- la réalisation de boudins végétalisés
- la création d'une mare
- la création d'une fascine
- le tressage de perches de saules
- l'organisation de la pêche en Wallonie
- l'organisation de la pêche en France
- l'organisation de la gestion des cours d'eau en France
- l'organisation de la gestion des cours d'eau en Wallonie
- les différentes lois sur l'eau en France, en Wallonie et au niveau de l'Europe.

Toutes les vidéos sont disponibles sur la chaîne Youtube du projet :

<https://www.youtube.com/@tuteau6072/videos>



La cellule d'animation a également travaillé sur l'organisation de la journée Transf'eau avec le Contrat de rivière Escaut-Lys qui se tiendra en 2023 sur le thème de la biodiversité.

Le cellule d'animation met également en place de la communication générale sur le SAGE.

Elle a notamment mis en place un site internet dédié au SAGE

<https://sage-escaut.fr/>

Elle anime également une page facebook dédiée.

De plus elle réalise un bulletin d'information : le **teLESCAUTpe**. Ce bulletin est diffusé à l'ensemble des membres de la CLE ainsi qu'aux communes, EPCI-FP, syndicats et associations du territoires. Un numéro a été édité en décembre 2021 notamment pour informer sur l'approbation du SAGE et sur les réunion « à la rencontre du SAGE » Un autre numéro a été édité en novembre 2022 pour informer sur l'avancée des actions.



3.3. Suivi des projets du territoire

3.3.1. Projets du territoire

La cellule d'animation suit les études et projets qui ont lieu sur le territoire. Ainsi, en 2021 et 2022, elle a participé aux réunions suivantes :

- comités de gestion des sites gérés par le CEN HdF
- système d'endiguement de l'Hogneau
- travaux de l'afédération de pêche pour la création d'une frayère à Fontaine Notre Dame
- Réunion de présentation de la GEMAPI par la Sous-préfecture de Cambrai
- Commissions permanentes des Milieux Naturels et Planification de l'Agence de l'Eau
- évaluation nationale des SAGE
- étude RCE sur le bras de décharge du moulin de Bermerain
- ateliers pour la révision du SCOT du Cambrésis
- PCAET de la CAPH
- PLU de Saint Abert
- Réunions sur la problématique des coulées de boue de Mairieux
- étude RCE de la vanne de Noyelles sur Escaut
- problématique d'envasement du Jard et d'inondation de Peruwelz
- étude érosion Selle amont
- étude de réalimentation du Vieil Escaut à Bouchain
- rencontres avec les acteurs de l'urbanisme sur le cambrésis

La chargée de mission a également organisée fin 2022 une rencontre au Sénat avec M. Patrick KANNER et Mme Martine FILLEUL sur la problématique du financement de l'animation et des maîtres d'ouvrage du domaine de l'eau.

3.3.2. Restauration de l'Escaut

Dans la nuit du 9 au 10 avril 2020, la rupture d'une digue à Thun Saint Martin de la sucrerie Téréos a provoqué une grave pollution de l'Escaut. Un comité de pilotage a été installé le 4 décembre 2020 durant lequel le Préfet du Nord a souhaité engager la procédure de responsabilité environnementale.

Un groupe d'experts a donc été créé dont fait partie l'animatrice du SAGE.

L'objectif du groupe d'experts est donc d'évaluer le coût des dommages (travail confidentiel), de mettre en œuvre la procédure de responsabilité environnementale et aussi de proposer des sites de compensation pour la restauration de l'Escaut annexés de l'arrêté du 31 août 2021)

Le groupe d'experts s'est réuni (en visio) à plusieurs reprises en 2021 (19/02, 16/03, 28/05, 22/06 30/11) et des entretiens personnalisés se sont également tenus entre la DREAL et l'animatrice.

L'animatrice a également fait 2 journées de terrain le long de l'Escaut pour repérer des potentiels sites de compensation.

Deux comités de Pilotage se sont tenus en présence du Préfet le 15 avril (avancement du travail du groupe d'experts sur la responsabilité environnementale) et le 30 juin (avancement du travail et proposition de sites de compensation à intégrer dans l'arrêté). Ce travail a abouti à l'arrêté du 31 août 2021.

Le groupe d'experts s'est réuni à plusieurs reprises en 2022 (01/03, 05/04, 06/07).

Le comité de Pilotage s'est tenu le 24 novembre (avancement du travail du groupe d'experts sur la responsabilité environnementale et présentation des projets de restauration).

L'animatrice a également rencontré le bureau d'études BURGEAP en charge du projet de restauration pour le compte de Téréos (14/02) afin de discuter des différents projets.

L'animatrice a rencontré les réalisateurs d'un documentaire à venir sur la pollution de l'Escaut afin de leur présenter les enjeux du territoire (04/03).

Enfin, l'animatrice a participé au procès qui s'est tenu les 17 et 18 novembre au tribunal de Lille.

Le groupe d'experts continuera de se réunir en 2023 et les années suivantes pour le suivi des études réalisées par Téréos pour la réalisation des compensations puis pour le suivi des compensations elles-mêmes.

3.3.3. Dossiers de déclarations et d'autorisation

Lorsqu'un SAGE est approuvé, la CLE reçoit pour information les dossiers de déclaration et pour avis les dossiers d'autorisation des projets du territoire. Ces dossiers sont étudiés par la cellule d'animation pour s'assurer de leur compatibilité avec le SAGE.

En 2021, 41 dossiers ont été reçus et en 2022, 55 dossiers. Ils sont listés en annexes.

Le dossier d'autorisation du Canal Seine Nord a été présenté en CLE le 24 mai 2022.

3.4. SDAGE

La chargée de mission du SAGE a suivi la révision du SDAGE Artois Picardie 2022-2027 approuvé en avril 2022.

Suite à l'approbation, l'Agence de l'Eau a demandé aux cellules d'animation de SAGE d'établir en 2022 une feuille de route pour la mise en compatibilité avec le SDAGE.

Ainsi, la feuille de route établie, votée en CLE en décembre 2022, donne les objectifs suivants à la CLE :

- en 2023 :

- lancement de l'étude de définition des axes de ruissellement,
- définition des bassins versants à enjeu pour la définition des espaces de bons fonctionnement,

- réalisation d'une cartographie des Espèces exotiques envahissantes (à actualiser régulièrement ensuite)

- sensibiliser autour des écosystèmes aquatiques

- en 2024 :

- plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

En parallèle, une attention sera portée sur la définition des zones humides du SAGE de l'Escaut approuvé en 2021. En effet, la méthodologie de définition et la rédaction actuelle peut ne pas être compatible avec le SDAGE. Un groupe de travail regroupant les services de l'État et la cellule d'animation sera donc mis en place en 2023.

4. Objectifs 2023

Pour 2023, les objectifs de la CLE seront donc les suivants, suivant la feuille de route votée en CLE et des travaux déjà engagés :

- définition des bassins versants à enjeu pour la définition des espaces de bon fonctionnement
- Réalisation d'une cartographie des espèces exotiques envahissantes
- lancement de l'étude des axes de ruissellement
- organisation d'une CLE élargie pour la tournée des SAGE de l'Agence de l'Eau

Ces objectifs sont complémentaires aux actions courantes de la cellule d'animation tels que l'organisation des réunions de CLE, le suivi des études et des dossiers de déclaration et d'autorisation et la communication.